

Lyon, le 18 septembre 2023

Référence courrier : CODEP-LYO-2023-050706

Affaire suivie par : Fanny Perrin

Tél : 04 26 28 61 36

Courriel : fanny.perrin@asn.fr

ORANO Chimie Enrichissement

Monsieur le directeur

BP 16

26701 PIERRELATTE CEDEX

Objet : Contrôle du transport de substances radioactives
Lettre de suite de l'inspection du 11 septembre 2023 sur le thème « expédition depuis une INB »

N° dossier : Inspection n° INSSN-LYO-2023-0528

Références : Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en référence concernant le contrôle des transports de substances radioactives, une inspection a eu lieu le 11 septembre 2023, sur le site nucléaire d'Orano Chimie-Enrichissement (CE) à Pierrelatte, sur le thème « expédition depuis une INB ».

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection en objet portait sur le respect de la réglementation pour l'expédition de colis DN30 contenant des cylindres 30B dits « du passif » (cylindres n'ayant pas fait l'objet des requalifications réglementaires à ce jour).

Après une présentation de l'organisation générale de la filière Uranium de retraitement (URT) par EDF, les inspecteurs se sont intéressés au rôle des différents acteurs puis ont contrôlé l'harmonisation des différents modes opératoires utilisés avec la notice d'utilisation de l'emballage DN30 et le programme spécifique de suivi (« monitoring program ») mentionné dans le certificat d'agrément. Ils ont examiné le dossier de transport de la première expédition ainsi que le dossier de transport provisoire de la prochaine. Les inspecteurs ont visité le parc d'entreposage des cylindres 30B, les emballages DN30 chargés et prêts pour l'expédition, ainsi que le lieu d'encochage/désencochage des emballages DN30.

Au vu de cet examen, les inspecteurs estiment que l'organisation mise en place par EDF et Orano NPS pour s'assurer de la conformité de l'expédition des DN30 est satisfaisante.

I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

Sans objet.

II. AUTRES DEMANDES

Systeme de gestion de la qualite

Selon le chapitre 1.7.3 du RID, « un système de management fondé sur des normes internationales, nationales ou autres qui sont acceptables pour l'autorité compétente doit être établi et appliqué pour toutes les activités relevant du RID, [...] pour garantir la conformité avec les dispositions applicables du RID. Une attestation indiquant que les spécifications du modèle ont été pleinement respectées doit être tenue à la disposition de l'autorité compétente ».

Après examen de l'adéquation de la notice d'utilisation de l'emballage d'Orano NCS avec les modes opératoires utilisés par Orano NPS, notamment pour l'encoquage et le désencoquage des emballages DN30, il ressort que ces modes opératoires sont plus complets que la notice d'utilisation. Par exemple, un mode opératoire utilisé par Orano NPS indique que la demi-coque supérieure est posée sur un châssis, ce qui permet de réaliser un contrôle visuel sans avoir à retourner la demi-coque. De plus, il est préconisé dans le mode opératoire d'utiliser pour les opérations de levage une chaîne raccourcie dotée d'un détrompeur de couleur rouge et bleu pour les deux chaînes afin d'éviter toute erreur d'accordage. Ces indications ne sont pas mentionnées dans la notice d'utilisation.

En outre, les interlocuteurs des inspecteurs ont critiqué le couple de serrage imposé pour la vis de sécurisation de la tige de fermeture des emballages dans la notice d'utilisation. Ce couple de serrage (150 N.m) est considéré comme inutilement élevé compte tenu de la conception du dispositif de sécurisation et conduit à des inconvénients non négligeables en matière de radioprotection des travailleurs :

- les coques sont chargées de telle façon qu'un opérateur a du mal à circuler autour, l'accès au boulonnage n'en est donc pas facilité ;
- le poste de boulonnage en l'état sur les plateformes de transport est celui qui induit le plus de dose : d'après les calculs d'Orano NPS, un opérateur ne pourrait boulonner que deux coques DN30 avant d'atteindre sa limite de dose journalière réglementaire.

Si le couple de serrage est allégé, il serait possible de concevoir un outil permettant le serrage à distance de la vis de sécurisation et modifier la cinématique d'arrimage des colis (arrimage de la demi-coque inférieure au platelage avant mise en place des cylindres 30B, ce qui réglerait les deux inconvénients précédents.

Demande II.1 Transmettre un plan d'action entre Orano NPS et Orano NCS afin de mettre à jour la notice d'utilisation avec les pratiques du site.

Demande II.2 Analyser la suggestion d'Orano NPS de revoir le couple de serrage de la vis de sécurisation de la tige de fermeture des emballages DN30 et engager les actions nécessaires pour la mettre en œuvre.

Les check-lists utilisées, que l'on retrouve dans les dossiers de transport, sont globalement satisfaisantes. Néanmoins les inspecteurs ont relevé que des ajouts à la main, tels que les cases N/A, étaient présents en nombre notamment sur la check-list de contrôle des wagons avant départ.

Demande II.3 Améliorer la qualité de certaines check-lists pour que la case N/A soit présente lorsque cette réponse peut être pertinente, l'absence de cette case indiquant alors implicitement qu'une réponse N/A n'est pas possible.

Utilisation exclusive

Au sens du RID, l'utilisation exclusive signifie : « *pour le transport de matières radioactives, l'utilisation par un seul expéditeur d'un wagon ou d'un grand conteneur, pour laquelle toutes les opérations initiales, intermédiaires et finales de chargement, d'expédition et de déchargement se font conformément aux instructions de l'expéditeur ou du destinataire, lorsque cela est prescrit par le RID* ».

Orano NPS a confirmé que certains transports peuvent être réalisés sous utilisation exclusive. Toutefois, aucune consigne ou procédure n'existe actuellement afin de garantir que toutes les opérations de transport, dont le transbordement à Dunkerque, sont réalisées conformément aux instructions de l'expéditeur ou du destinataire.

Demande II.4 Préciser les conditions de réalisation des expéditions sous utilisation exclusive et rédiger des instructions pour le transporteur le cas échéant.

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE RÉPONSE À L'ASN

Traçabilité

Observation III.1. L'utilisation de l'outil PIGMEE permet une traçabilité excellente. Les inspecteurs ont pu avoir accès à de nombreux documents rapidement et facilement.

Vérifications supplémentaires

Observation III.2. Orano NPS vérifie que la compagnie maritime ainsi que le navire utilisé au transbordement à Dunkerque sont conformes à la réglementation, alors que ces contrôles ne sont pas de sa responsabilité.

*

* *

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois** de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées et répondre aux demandes. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation. Dans le cas où vous seriez contraint par la suite de modifier l'une de ces échéances, je vous demande également de m'en informer.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, le courrier de suite de cette inspection sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint à la chef de division



Eric ZELNIO

Destinataire / Diffusion établissement

- EDF : nicolas.valendru@edf.fr ; eric.jarlegan@edf.fr ; marianne.delfaud@edf.fr
- ORANO CE : olivier.plessy@orano.group ; cecile.bergeret@orano.group

Diffusion externe

- IRSN/PSN-EXP/SSTC : COURRIER-EXT-SSTC@irsn.fr; bruno.tissot@irsn.fr ; norma.verbrugghe@irsn.fr

Diffusion interne

- ASN Siège : Secrétaire_ASN_DTS_BCT, M. Pacholski & DG : C. Quintin ASN/ Division Lyon : PSM, JD

Nature du document SI V2 : INSSN-Lettre de suite d'inspection INB

Classement local : *Document2*

Classement SIV2 : *Armoires/01 INB/06 ORANO/03 Site de Pierrelatte - Tricastin/ 05 Inspections/2021/INSSN-LYO-2023-0528*